

Vers une cartographie du potentiel agricole à l'export

Plusieurs mesures ont été prises pour la promotion de la filière agricole et agroalimentaire dont l'élaboration d'une cartographie du potentiel agricole stable à l'export, a indiqué mardi à Alger un haut responsable du ministère de l'Agriculture.

Ces mesures portent notamment sur l'élaboration par ce ministère de la cartographie des produits agricoles et du potentiel stable à l'export, du calendrier des productions agricoles par région, ainsi que la promotion des produits bio et du terroir", a fait savoir le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, Chérif Omari, lors d'un panel dédié à l'exportation des produits agricoles et agro-alimentaires, organisé dans le cadre de la rencontre nationale sur la promotion des exportations.

Il s'agit également d'encourager les projets d'investissement agricole et agroalimentaire dédiés à l'export, notamment les plateformes logistiques, et d'inciter les exportateurs des produits agricoles et agroalimentaires à mieux s'organiser.

Il a aussi évoqué la refonte du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) pour l'intégration de nouvelles rubriques éligibles au financement, dont la prise en charge des frais de transport terrestre des produits exportés notamment vers les pays limitrophes et les autres pays africains.

A ce propos, le taux de subvention sera déterminé sur la base de l'étude technique des coûts de transport, selon les recommandations du panel relatif à l'exportation des produits agricoles.

Il a également été recommandé la révision à la hausse du taux de subvention accordée pour le remboursement du transport international des produits agroalimentaires pour passer de 25% à 50%, et pour les produits agricoles pour un remboursement à hauteur de 50%.

Sur le plan institutionnel, le ministère du Commerce a engagé des conventions en novembre dernier avec les opérateurs de transport



(Logistrans, Air Algérie cargo...) à l'effet d'assouplir les procédures de remboursement des frais de transport à l'international, a fait savoir M. Omari.

En outre, il a cité l'élaboration d'un manuel destiné aux exportateurs des produits agricoles, retraçant le déroulement de l'opération d'exportation de l'amont à l'aval, ainsi que les documents administratifs exigés en la matière par tous les organismes concernés par le contrôle des opérations du commerce extérieur.

Il a aussi fait part de l'élaboration d'un dispositif régissant l'octroi du statut d'Exportateur agréé aux exportateurs des produits agricoles et agroalimentaires.

Ce dispositif réglementaire est proposé sur la base des dispositions déjà prises en charge par la Direction générale des douanes dans le cadre du régime de l'opérateur économique agréé: "une plateforme du guichet unique est en projet avec la Direction générale des douanes", a-t-il avancé.

S'agissant du renforcement des capacités nationales en matière de laboratoires de certification d'accréditation et d'analyse des produits agricoles, il a indiqué qu'une feuille de route a été mise en œuvre par le ministère du Commerce à l'effet de renforcer les capacités de certification des laboratoires du CAQE et du LNE avec l'intégration d'autres laboratoires privés et publics à faire accréditer avec l'organisme national d'accréditation (Algérac).

Concernant le renforcement de l'accompagnement de la participation des opérateurs économiques aux foires et salons spécialisés à l'étranger, le représentant du ministère de l'Agriculture a indiqué qu'un Comité intersectoriel chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme officiel des manifestations économiques a été installé par le ministre du Commerce en octobre dernier.

Ce Comité a adopté un programme pour la période 2019-2020 pour la participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger en donnant la priorité aux salons spécialisés, ce qui permettra une meilleure visibilité aux participants et aux organisateurs, a expliqué M. Omari..